



NOM DU SITE : ÉCOLE DE LACHAL

LOCALISATION : SAINT MARTIN LE VINOUX

DESRIPTIF DU SITE

L'école communale de Lachal est située sur les hauts de la commune de Saint Martin le Vinoux. Construite au début du 20^{ème} siècle et agrandie en 1966, l'école est fermée depuis 2018.

Le bâtiment communal est depuis réinvesti pour accueillir un centre de loisirs et les associations de la commune.



La réhabilitation de l'école comprend l'aménagement des parties intérieures, des extérieurs, ainsi que la construction d'une cantine neuve dans la continuité du bâtiment existant.



A QUELS ENJEUX REPOND CET OUVRAGE ?

Réinvestir et adapter l'extérieur et l'intérieur d'un bâtiment communal pour l'accueil d'un centre de loisirs et d'une salle pour les associations et ou les habitants du haut de la commune.

Réaménager le bâtiment afin d'allier modernité, qualité et en conservant l'esprit rural du quartier.

Désimperméabiliser les extérieurs pour réintroduire le végétal sur le site.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Les premières réflexions sur le projet ont commencé un an avant la fermeture de l'école de Lachal depuis l'été 2018. La commune et les habitants souhaitent vivement maintenir un équipement public animant le hameau de Lachal.

Un test de l'accueil du centre de loisirs a eu lieu durant l'année 2019.

La livraison de l'équipement est prévue avant l'été 2020.

Les travaux ont été chiffrés à projet à 1,5 million d'euros TTC, avec un investissement de la ville de 1,8 millions pour études et travaux.

Une demande d'aide est en cours de traitement dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée « Verdure et pluie » pour favoriser la désimperméabilisation.

GOUVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maitrise d'ouvrage : Commune de Saint Martin le Vinoux Maitrise d'œuvre : Ankha et atelier Verdance
Qui gère ?	Commune
Qui est propriétaire in fine ?	Commune
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Le test de l'accueil des loisirs réalisé en 2019 a été concluant, confortant la réalisation du projet.

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

LA CONCILIATION DES ENJEUX DE CHAQUE ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'URBANISME

Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Le bassin de rétention a été dimensionné pour une pluie de période de retour 30 ans.
Assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	L'infiltration des eaux est impossible sur le terrain de l'opération car l'aptitude à l'infiltration du terrain est très faible, et un risque de glissement de terrain est présent. Le rejet des eaux de pluie de bassin se fera à débit régulé selon les prescriptions faites par Grenoble Alpes Métropole, collectivité qui a la compétence eaux pluviales et assainissement sur le territoire. Un réseau eaux pluviales est présent sur la commune et recevra l'exutoire du bassin et des toitures autres. Une micro-station de traitement des eaux usées est prévue récoltant celles du centre de loisirs et du logement situé au-dessus. Une possibilité de raccordement à un réseau collectif est anticipé.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le coût du foncier et optimiser la revente ultérieure	Le bassin de rétention des eaux pluviales est souterrain avec collecte des eaux de toiture. L'emprise supplémentaire du foncier est de fait nulle.
Collectivité et PLU(i) : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine. Intégration des eaux pluviales dans le document d'urbanisme	L'intégration paysagère dans le hameau est l'une des principales raisons de la réhabilitation, en sus de la nécessaire réhabilitation de l'intérieur. Pour la gestion des eaux pluviales, le PLUi de Grenoble Alpes Métropole impose la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Le bassin sera vide rendant l'entretien plus facile. Cependant le fait que le bassin soit enterré nécessitera d'avoir un entretien suivi afin de ne pas « oublier » sa présence.
Tous les acteurs ainsi que les usagers	Il était important pour la commune et ses habitants de maintenir de la vie et des enfants sur le site, et réinvestir de fait le bâtiment de l'école. Le test réalisé en 2019 s'est montré concluant.

L'INTEGRATION DES ENJEUX POUR CONTRIBUER A LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'OUVRAGE

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	L'arrière du bâtiment enherbé est amélioré avec l'implantation d'arbres fruitiers, de massifs arbustifs, et de vivaces afin de permettre de recréer une trame végétale de qualité et très diversifiée. Par ailleurs les arbres existants seront conservés au maximum.
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	Les espaces extérieurs actuels sont bétonnés ou enherbés. Dans le nouvel aménagement, le béton fera place à des revêtements adaptés aux usages (stabilisé, espace végétalisé, béton désactivé ou sablé). Les espaces enherbés seront maintenus et agrémentés par des haies arbustives et des arbres, dont une majorité seront fruitiers. Des matériaux de qualité sont utilisés pour l'extension (bois, verre,..).
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	Le hameau de Lachal étant sur les hauteurs de la commune de Saint Martin le Vinoux, les effets d'îlots de chaleur sont peu / moins présents. Cependant, la réduction de la minéralisation sur le projet est très favorable à l'adaptation au changement climatique. La présence de végétal et la limitation de la minéralisation limite le stockage de chaleur.
Aspect sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de nuisibles, les chutes, ...	Les bassins sont enterrés rendant le risque de chûtes inexistant. Il faudra cependant veiller à ce que l'ensemble des accès au bassin soit protégé pour empêcher les moustiques de pénétrer et ainsi éviter leur prolifération.

CONCLUSION

Points Positifs Réhabilitation prenant en compte les aspects de désimperméabilisation et de végétalisation permettant un cadre de vie de qualité pour les usagers du centre de loisirs. Réhabilitation d'un bâtiment pour valoriser l'existant et maintenir de la vie dans le hameau.	Axes d'amélioration Veiller à la bonne étanchéité du bassin enterré (de ses accès) pour éviter la pénétration des moustiques et la ponte. Assurer le maintien en bon état des plantations et des espaces végétalisés.
--	--

POUR ALLER PLUS LOIN :

Consulter notre journal « Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? »
Retrouver d'autres projets de gestion intégrée des eaux pluviales sur notre site internet :
<https://scot-region-grenoble.org/transitions/>

